

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU COMITÉ DE DIRECTION
DU 2 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux-mille-vingt-cinq,
Le deux septembre,
A 11 heures,

Les membres du Comité de direction de la société 5A SOLUTIONS se sont réunis 2 ter Rue Marcel Doret Immeuble Burolines 31700 BLAGNAC.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Monsieur Jérôme AUDOUIT
- Monsieur Jérôme BERTIN
- Monsieur Thomas CASTILLON

Le Comité de direction réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

Est également présent Monsieur Lionel FRAJUT, Président démissionnaire.

Monsieur Jérôme BERTIN préside la séance.

Monsieur Jérôme AUDOUIT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le présent procès-verbal est signé par chacune des Parties au moyen d'un procédé de signature électronique avancée mis en œuvre par un prestataire tiers, Nitrosign, qui garantit la sécurité et l'intégrité des exemplaires numériques conformément aux textes législatifs et réglementaires nationaux et européens sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Conformément à l'alinéa 4 de l'article 1375 du code civil, le présent acte est établi en un seul exemplaire numérique original, dont une copie sera délivrée à chacune des Parties directement par Nitrosign, qui est en charge de la mise en œuvre de la solution de signature électronique avancée.

Les Parties s'engagent à prendre toutes mesures adaptées pour garantir que la signature électronique avancée du présent acte ne puisse être apposée que par leur représentant légal respectif ou par toute personne dûment habilitée à cet effet en vertu d'un pouvoir.

Les Parties reconnaissent qu'elles procèdent à la signature électronique avancée du présent acte en toute connaissance de cause de la technologie mise en œuvre et des modalités de celle-ci, et renoncent en conséquence à mettre en cause, dans le cadre de toute réclamation et/ou action en justice, la fiabilité de ladite solution de signature électronique avancée et/ou la manifestation de leur volonté de contracter le présent acte à ce titre.

Le Président de séance rappelle que le Comité de direction est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Constatation de la démission de Monsieur Jérôme BERTIN de ses fonctions de Directeur Général,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRÉSIDENT EN REMPLACEMENT DU PRÉSIDENT DÉMISSIONNAIRE

Le Président rappelle au Comité de direction la démission de son mandat de Président et demande au Comité de direction de pourvoir à son remplacement.

Après en avoir délibéré, le Comité de direction nomme, à l'unanimité, en qualité de nouveau Président, à compter de ce jour et pour une durée non limitée :

Monsieur Jérôme BERTIN
Né le 27 septembre 1977 à Dijon (21), de nationalité française,
Demeurant [REDACTED]

Le nouveau Président déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et démissionne en conséquence de son mandat de Directeur Général. Il déclare également satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires requises pour l'exercice desdites fonctions.

DEMISSION DE MONSIEUR JÉRÔME BERTIN DE SON MANDAT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Compte de la décision qui précède, le Comité de direction prend acte de la démission de Monsieur Jérôme BERTIN de son mandat de Directeur Général.

NOMINATION DIRECTEURS GÉNÉRAUX

Le Comité de direction, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de maintenir dans ses fonctions de Directeur Général pour une durée non limitée :

Monsieur Jérôme AUDOUIT
Né le 5 juin 1982 à SAUMUR (49), de nationalité française
Demeurant [REDACTED]

- de nommer à compter de ce jour en qualité de nouveau Directeur Général :

*Monsieur Lionel FRAJUT
Né à 24 avril 1964 à Brignoles (83), de nationalité française
Demeurant 16 route d'Albi 81800 Rabastens
Pour une durée limitée prenant fin le 30 avril 2027*

Monsieur Lionel FRAJUT déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires requises pour l'exercice desdites fonctions.

Le Comité de direction donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Comité de direction, et le Président démissionnaire nommé Directeur Général.

Monsieur Lionel FRAJUT

Monsieur Jérôme BERTIN

Monsieur Jérôme AUDOUIT

Monsieur Thomas CASTILLON